

Conditions Générales de Vente (CGV)

1. Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les prestations de conseil, de formation et d'audit fournies par UPSILIENCE, SARL au capital de 10 000€ (ci-après dénommé "UPSILIENCE") à ses clients (ci-après dénommés "le Client"). Toute commande implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV.

2. Prestations

UPSILIENCE propose des services de :

- Conseil en organisation
- Audit
- Formation (inter ou intra-entreprise)

La nature et l'étendue des prestations sont spécifiées dans le devis ou le contrat établi entre le Consultant et le Client.

3. Devis et commandes

Les prestations UPSILIENCE sont fournies sur la base d'un devis préalable, valable pendant 30 jours. La commande est considérée comme ferme après acceptation du devis par le Client, confirmée par un bon de commande ou un email de confirmation.

4. Tarifs et conditions de paiement

Les tarifs des prestations sont indiqués dans le devis. Les paiements doivent être effectués dans un délai de 30 jours suivant la date de facturation. En cas de retard de paiement, des pénalités de retard seront appliquées, calculé au taux d'intérêt légal en vigueur sur le montant dû.

5. Obligations

UPSILIENCE s'engage à :

- Fournir ses services avec diligence et professionnalisme.
- Informer le Client de l'évolution des prestations et des éventuels risques identifiés.
- Respecter la confidentialité des informations communiquées par le Client.

Le Client s'engage à :

- Fournir à UPSILIENCE toutes les informations nécessaires à l'exécution des prestations.
- Collaborer activement avec le Consultant et mettre à sa disposition les ressources nécessaires.
- Régler les sommes dues conformément aux conditions de paiement.

6. Propriété intellectuelle

Tous les supports, documents, et outils développés par UPSILIENCE dans le cadre des prestations demeurent la propriété exclusive de UPSILIENCE. Le Client ne peut les reproduire ou les communiquer à des tiers sans l'accord écrit de UPSILIENCE.

7. Responsabilité

UPSILIENCE est responsable de la qualité des prestations fournies.

En cas de manquement, la responsabilité De UPSILIENCE est limitée au montant des honoraires perçus pour la prestation concernée, sauf en cas de faute lourde ou intentionnelle.

8. Résiliation

Chaque partie peut résilier le contrat par lettre recommandée avec accusé de réception en cas de manquement grave aux obligations contractuelles, après mise en demeure restée sans effet pendant 30 jours.

9. Litiges

En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable. À défaut, le litige sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux de Pontoise.

10. Modifications des CGV

UPSILIENCE se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales de vente à tout moment. Les nouvelles CGV s'appliqueront aux commandes effectuées après leur publication.